



LES CPS EN GRÈVE LE 15 MAI 2014

Le 17 février, les agents des CPS ont été nombreux à se mobiliser avec 44,22 % de grévistes et des pointes de participation importantes (70 % à Brest, plus de 70 % à Montpellier, 80 % à Lille, 100 % à Arras, 100 % à Tours...).

Au niveau local, la grève a déjà permis d'obtenir quelques avancées. Ainsi, à Lille, des engagements ont été pris pour renouveler des matériels informatiques et les casques audio, conformément à l'étude ergonomique des CPS.

Cependant, malgré l'engagement pris par la Direction Générale au lendemain de la mobilisation, le groupe de travail sur les CPS n'est toujours pas inscrit au calendrier. Il en est de même pour le prochain GT « accueil » qui devait traiter des expérimentations de mises en place des Centres Départementaux de Contacts. La DG travaillerait-elle sur des projets invouables qui affecteraient les CPS ?

De plus, la direction n'a pas répondu à la revendication de maintien de la prime CPS pour les équipes en relais.

Dans les groupes de travail indemnitaire, les représentants de l'administration expliquent qu'il n'est pas possible de cumuler le régime des Échelons de renfort avec cette prime spécifique.

De qui se moque-t-on ? Pourquoi ce qui est possible aujourd'hui ne le serait plus demain ?

La Direction Générale doit répondre aux revendications et tenir ses engagements.

Pour rappel, la DG s'était engagée à ce que les vacances d'emplois soient comblées, que des postes soient créés en CPS relais, que des postes soient implantés pour la prise en charge de nouveaux départements.

Le 15 mai, à l'occasion de l'échéance du 2^{ème} acompte provisionnel de l'Impôt sur le Revenu, et **avant le CTR du 20 mai sur les régimes indemnitaires**, c'est l'occasion de se mobiliser à nouveau pour revendiquer :

- le respect des engagements de la Direction Générale, pris lors du dernier GT, **en mars 2012**, en termes d'emploi et de moyens (comblement des vacances d'emplois, implantation des postes découlant de la prise en charge de nouveaux départements, création d'emplois aux CPS Relais, nouveaux casques plus performants) ;
- le maintien de la prime de CPS et du régime renfort pour les équipes en Relais ;
- l'arrêt de la gestion de Gaïa par les CPS ;
- l'adaptation des normes SEPA et leur gestion au sein des CPS, avec de réels moyens humains et matériels ;
- le déploiement d'un parc informatique performant ;
- l'application des préconisations de l'étude ergonomique.

Les agents des CPS seront en grève le 15 mai !

Ils réclament **la réouverture d'un groupe de travail au niveau national** pour qu'enfin soient débattus à nouveau les sujets afférents à l'emploi et aux conditions de travail !